Laïcité: lettre ouverte aux élus

01 décembre 2014 | Par Henri Pena-Ruiz

La laïcité va mal. Ancien membre de la Commission Stasi sur l'application du principe de laïcité dans la République, je ne peux garder le silence. Naguère, la droite au pouvoir la malmenait par la bouche de Monsieur Sarkozy. Aujourd'hui certains élus de gauche ne la traitent pas mieux. Tout se passe comme si les vrais ennemis de la laïcité et ses faux amis semblaient d'accord pour l'encenser en principe et la violer en pratique. Halte à la duplicité. Inventaire.

D'abord un vocabulaire polémique brouille les choses à loisir. Il est trop facile, par exemple, d'inventer une opposition artificielle entre la laïcité dite "ouverte" et la laïcité dite "de combat". La première expression est usuelle chez les adversaires de la laïcité qui insinuent ainsi que la laïcité tout court serait fermée. *Une calomnie travestie en signe d'ouverture*. La seconde est fréquente chez ceux qui par électoralisme refusent de défendre la laïcité et en édulcorent le sens. *Une trahison déguisée en réalisme*. Un tel vocabulaire est d'ailleurs absurde. Parle-t-on de la « liberté ouverte » ou des « droits humains de combat » ? Bref, on adjective la laïcité soit parce qu'on en rejette les exigences soit parce qu'on manque de courage politique pour les faire valoir.

Les vrais ennemis de la laïcité rêvent de rétablir les privilèges publics des religions: c'est ce qu'ils appellent "laïcité ouverte". Ils parlent de "liberté religieuse" plus que de liberté de conscience. Faudra-t-il parler aussi de "liberté athée"? Ses faux amis répugnent à la défendre par peur de perdre des voix et inventent l'expression polémique "laïcité de combat" pour qualifier une telle défense. C'est ce qui ouvre tout grand un chemin à une contrefaçon de laïcité par la droite extrême. Celle-ci feint de défendre la laïcité alors qu'elle la caricature en la tournant contre un groupe particulier de citoyennes et de citoyens. Ce qui est alors en jeu, c'est une conception discriminatoire travestie en laïcité. Tout le contraire de celle-ci.

Un premier exemple d'attaque contre la laïcité par la droite puis de refus de la défendre par la gauche au pouvoir. Comme on sait, la loi Carle votée sous la présidence de Monsieur Sarkozy met à la charge des communes la scolarisation d'enfants dans des écoles privées de communes voisines. Quand les laïques contestent cette loi et en demandent l'abrogation, les vrais ennemis et les faux amis de la laïcité, tout uniment, les accusent de vouloir rallumer la guerre scolaire! Une accusation ridicule qui dissimule mal la volonté de faire entériner une violation de la laïcité. Aujourd'hui, que fait le gouvernement dit socialiste contre cet héritage de l'ère antérieure qui renforce les privilèges des écoles privées religieuses, affranchies de surcroît de l'obligation d'appliquer la réforme des rythmes scolaires? Rien. C'est triste. Pire. Monsieur Peillon, précédent ministre de l'Education Nationale, a rédigé une charte de la laïcité. Mais il a étendu le financement public des activités périscolaires aux écoles privées, alors que la Loi Debré ne le prévoyait que pour les disciplines d'enseignement. Comprenne qui pourra.

A Paris, tout en s'affirmant fidèle à la laïcité, la mairie continue à subventionner des crèches confessionnelles et des fêtes religieuses comme celle qui a été organisée l'été dernier pour le ramadan. Ainsi des contribuables athées ou agnostiques sont obligés de subventionner à hauteur de 70 000 euros une fête religieuse. A quand une grande fête de l'humanisme athée financée sur fonds publics, à Paris et ailleurs ? Invoquer la culture, en l'occurrence, est peu rigoureux et néfaste. Confondre la culture arabe et le culte musulman c'est offrir un cadeau inespéré aux extrémistes religieux qui persécutent les arabes athées, accusés de "trahir leur culture". Dans le même esprit, Franco proclamait: "En Espagne, on est catholique ou on n'est rien". Et le cardinal Rauco Varela dit que l'avortement n'est pas dans la "culture espagnole". D'où la tentative de Monsieur Rajoy, aujourd'hui avortée, de supprimer un droit essentiel des femmes. La culture a bon dos! C'est la commission Machelon, mis en place par Nicolas Sarkozy, qui a recommandé le brouillage de la distinction entre culte et culture afin de contourner la loi du 9 Décembre 1905 qui interdit de financer les cultes. Nombre d'élus de gauche comme de droite appliquent la recette tout en se disant laïques, bien sûr.

Dans le Limousin, on a financé sur fonds publics des processions religieuses catholiques, en présentant ces dernières comme des « manifestations culturelles ». Heureusement, dans ce dernier cas, les tribunaux ont condamné ce subterfuge. Contre l'évidence trop d'élus brouillent les choses. L'électoralisme ainsi mis en œuvre veut faire prendre des vessies pour des lanternes. Je rêve d'une sixième république où les professions de foi des élus seraient le cas échéant opposables à leur pratique effective. La laïcité reprendrait quelques couleurs, et la justice sociale aussi. La vie politique cesserait d'inspirer le dégoût aux citoyens qui pensent que les principes sont faits pour être appliqués.

On va m'objecter le pragmatisme, invocation sempiternelle des élus qui trahissent. Mais concrètement le devoir des élus n'est pas d'encourager par des fonds publics les manifestations communautaristes. Il est de rappeler à tous leurs administrés que leur humanité ne se réduit pas à leur appartenance à une religion, qu'ils sont hommes et citoyens avant d'être musulmans ou catholiques. Des citoyens porteurs de volonté générale, c'est-à-dire d'une faculté de vouloir ce qui vaut pour tous et non ce qui ne vaut que pour eux seuls. Mesdames et messieurs les élus, mettez votre pratique en accord avec les principes que vous prétendez défendre! Pour lutter efficacement contre les communautarismes religieux et leurs dangereuses dérives, cessez d'encourager les revendications particularistes. Les élus politiques, porteurs des principes et des lois de la République, sont comme le disait Victor Hugo les « instituteurs du peuple ».

Une politique républicaine doit viser le seul intérêt général, commun à tous. Dans cet esprit, il faut consacrer l'argent public aux seuls services d'intérêt général. Et montrer ainsi que la République ne se contente pas de proclamer l'universalisme, mais lui donne concrètement chair et vie. L'instruction et la culture, l'accès aux soins, le logement social, sont d'intérêt commun aux divers croyants et aux athées. Ils sont de portée universelle. Pas la religion, ni d'ailleurs l'athéisme, options spirituelles particulières, à traiter comme telles si le mot république a encore un sens. Le deuxième article de la Loi du 9 Décembre 1905 est clair: "La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte".

En Alsace Moselle, des maires se déclarent laïques tout en défendant le concordat. Pourtant celui-ci met à la charge des contribuables de toute la République les salaires des prêtres, des rabbins et des pasteurs des départements concordataires. Bref il contraint des athées et des agnostiques à financer la religion. Un comble en temps de crise et de vaches maigres pour les services publics! Quelle est la motivation des élus concordataires, sinon un calcul électoral qui les conduit à chouchouter les croyants, donc à les traiter mieux que les athées. Au passage ils accréditent l'idée fausse selon laquelle la laïcité rejette la religion alors qu'elle ne rejette que ses privilèges publics. Et ils veulent faire croire que les trois composantes du droit local (concordat napoléonien, Loi Falloux, droit social allemand) sont inséparables, ce qui est faux. On peut abroger le concordat et les dispositions discriminatoires de la Loi Falloux (la religion inscrite dans l'enseignement public) sans toucher au droit social local.

Dans un discours émouvant sur les morts de la première guerre mondiale, le président de la République vient de souligner la dimension symbolique d'un mémorial qui ne recense plus les morts par nationalités mais les réunit au contraire dans un même hommage. On aurait aimé qu'il réhabilite au passage les fusillés pour l'exemple, ces hommes qui ne manquaient pas de courage mais clamaient leur révolte devant des massacres aujourd'hui déplorés par toute l'Europe. On aurait voulu aussi que l'hommage ne cite pas seulement les « soldats de toutes religions » mais également les soldats de conviction humaniste athée, donc « les soldats de toutes convictions ». Un "détail"? Non. Une omission discriminatoire. « La République a besoin de croyants »... C'est ce qu'osait dire dans l'exercice de ses fonctions Nicolas Sarkozy, établissant ainsi une hiérarchie entre croyants et athées. Notre président actuel lui emboite-t-il le pas en ne mentionnant que les soldats croyants ? Est-il si difficile pour le Président d'une république laïque de ne pas privilégier un type d'option spirituelle dans un moment aussi solennel ? Henri Barbusse, auteur d'un grand livre sur la guerre de 1914, Le Feu, aurait sans doute condamné cette discrimination implicite. De même pour Apollinaire, grièvement blessé sur le front et peu porté sur la religion.

Quant au récent voyage officiel à Rome du Premier Ministre de la République, aux frais de l'Etat, il enfreint aussi la laïcité. Lorsque François Fillon s'était rendu à Rome en 2011 pour y assister à la béatification de Jean Paul II, le Parti socialiste avait à juste titre protesté, au nom de la laïcité. Quand trois ans trois ans plus tard Manuel Valls s'y rend pour sa canonisation, le PS approuve. Comprenne qui pourra! On marche au pas sur les

principes. On ne peut justifier la chose au nom des relations entre Etats. Manuel Valls n'a rien négocié à Rome. Il ne s'y trouvait pas pour évoquer des problèmes diplomatiques. Des cérémonies de canonisation n'ont de sens que religieux. Entendons-nous. Si Manuel Valls le voulait, il avait tout à fait le droit d'assister à un tel événement, mais à titre privé et sur ses deniers propres. Son admiration pour Clemenceau aurait pu d'ailleurs lui montrer la voie. En 1918, l'archevêque de Paris annonce un Te Deum à Notre-Dame de Paris en mémoire des morts de la guerre. Clémenceau, alors Président du Conseil, fait adopter par les ministres le refus d'y assister à titre officiel. Clemenceau s'en explique: séparation laïque oblige. Une décision exemplaire, car respectueuse de tous les citoyens et non des seuls croyants.

Tout se passe désormais comme si les athées ou les agnostiques, qui quant à eux ne demandent nullement à la République de satisfaire des revendications communautaristes, étaient tenus pour quantité négligeable. Leur discrétion par respect de la laïcité et de l'universalité de la chose publique les dessert alors qu'elle est à leur honneur. Un autre exemple. Dans une déclaration à l'Observatoire de la laïcité, Madame Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education nationale, vient de permettre aux accompagnantes scolaires, au passage limités aux seules « mamans », de porter un signe religieux dans l'exercice de leur fonction. La laïcité implique l'égalité des droits des divers croyants et des athées. En toute logique, un(e) accompagnant(e) athée aura donc également le droit de porter un tee-shirt stipulant « Dieu n'existe pas ». Si on ne lui accorde pas ce droit, en soutenant que ce serait du prosélytisme, on fait deux poids deux mesures. Etrange interprétation de la laïcité, réduite à un égal traitement des seules religions et non de toutes les convictions. Pourquoi les athées n'auraient-ils pas le droit de mettre en avant leur choix spirituel, comme des croyants le font? Au nom de quoi une telle discrimination ? Par ailleurs Madame Vallaud-Belkacem réitère l'erreur qu'avait dû corriger la commission Stasi en proposant la Loi de 2004. En refusant de définir une même règle pour tous les établissements scolaires, conformément à l'indivisibilité de la République, elle dessaisit la laïcité de son statut de principe constitutionnel dans la hiérarchie des normes, et l'abandonne à la diversité des rapports de force locaux. Ce n'est pas la meilleure façon de la défendre.

Approfondissons cet exemple. Une conduite à prétention civique ou éthique doit pouvoir s'universaliser pour être recevable. Concrètement, une mère de famille musulmane ou catholique accepterait-elle que son enfant soit accompagné en voyage scolaire par un athée portant un tee-shirt mentionnant son choix spirituel athée ? Non sans doute. Un enfant de famille athée ne peut davantage être accompagné par une mère voilée ou un père coiffé d'une kipa. Car enfin un voyage scolaire n'est pas une sortie touristique. Le régime des libertés qui prévaut dans la société civile ne saurait donc être étendu à l'école, ni aux activités scolaires, qui concernent des élèves mineurs soumis à l'instruction obligatoire. Un voyage scolaire, c'est encore l'école, et d'ailleurs en cas d'accident c'est l'Education Nationale qui assure. L'obligation de réserve des enseignants, des conseillers d'éducation, doit donc valoir également pour les personnes qui sont volontaires pour accompagner des voyages scolaires. Parler de « mamans » (pourquoi pas de « papas » ?) c'est mettre en avant le rapport familial parentenfant. Mais celui-ci ne vaut comme tel que pour l'enfant de l'accompagnant. Pour tous les autres, enfantsélèves, il ne saurait valoir, et la "maman" ou le "papa" n'est perçu(e) que comme accompagnant scolaire. C'est donc le rapport accompagnants scolaires-élèves qui est en jeu, et non le rapport enfant-maman. Recentrons nous sur la fonction remplie et le régime de droit qu'elle requiert au lieu de brouiller les pistes par une présentation compassionnelle. Cette neutralité n'a rien d'arbitraire: elle promeut le minimum de distance à soi qui conduit à respecter le droit pour d'autres personnes d'avoir des convictions différentes.

La laïcité se définit par une exigence et pas seulement par un droit. C'est pourquoi elle est un levier d'émancipation. Tout adulte encadrant une activité scolaire doit comprendre que l'élève n'est plus seulement l'enfant. Une deuxième vie s'ouvre à lui, qui ne nie pas la première mais la dépasse. Un élève, c'est un être qui s'élève. Mettre en avant ce qui unit plutôt que ce qui divise est alors essentiel. Toute personne volontaire pour accompagner une activité scolaire peut le comprendre sans avoir à se sentir blessée ou niée. La concorde est plus sûrement assurée par une telle retenue que par une manifestation spontanée de la religion ou de l'athéisme, surtout en présence de jeunes gens influençables. Et qu'on ne dise pas qu'en cas d'exigence de neutralité vestimentaire une seule religion serait stigmatisée, puisque la déontologie laïque proscrirait aussi bien la croix charismatique, la kipa, le voile, et le fameux tee-shirt de l'athée.

Finissons par l'Europe. Le pape est venu haranguer le parlement de Strasbourg. Pourquoi un tel privilège conçu par Martin Schulz ? A quand une invitation du même type à un représentant de la Franc-Maçonnerie ou de la

Libre-Pensée ? En fait, il y a erreur de destination. Un parlement démocratique n'est pas un lieu de prêche, ni de propagande athée. Quant aux racines chrétiennes de l'Europe, elles relèvent d'une conception très partisane de l'histoire. Que fait-on des racines que sont l'humanisme antique, la médiation arabe qui en a sauvé l'héritage, le rationalisme des Lumières, la pensée sociale du dix-neuvième siècle, les droits humains conquis souvent contre l'Eglise ou malgré elle? Et qui les représente? Le souci de l'humain, au demeurant, est venu bien tardivement à l'Eglise institutionnelle, qui n'a pas répugné à user des deux glaives chers à Bernard de Clairvaux, canonisé par l'Eglise, ni à lancer l'Inquisition contre les hérétiques prétendus, les juifs ou les musulmans mal convertis, les athées ou les francs-maçons. Cette Europe-là, conjuguant les bûchers, l'index des livres interdits, l'antijudaïsme chrétien dégénéré en antisémitisme sans que l'Eglise proteste, ne peut guère donner la leçon.

Après l'Europe néolibérale qui désespère les peuples, l'Europe vaticane se pose en supplément d'âme du néolibéralisme fatalisé. Au prix de la remise en cause de l'égalité de droits entre croyants et athées. Et du remplacement de la solidarité par la charité. Par ailleurs, celles et ceux qui subissent de plein fouet la privatisation des services publics ainsi que la destruction de la fiscalité redistributive et du droit du travail, exigées par une telle Europe, ne trouveront guère de consolation dans ce cléricalisme d'un nouveau genre. Une fois encore, ce sont les plus démunis, les laissés pour compte, que l'on mystifie par de bonnes paroles qui laissent en l'état l'horreur économique. Pour eux, le *supplément d'âme d'un monde sans âme* est dérisoire. Beaucoup de croyants, comme naguère la philosophe Simone Weil, ont refusé que la religion serve de simple compensation et en ont appelé à une véritable politique sociale, irréductible à la charité.

Qui ne voit d'ailleurs que le nouveau couplage de l'ultralibéralisme et de la religion ressemble à s'y méprendre à l'idéologie propre au capitalisme sauvage du dix-neuvième siècle ? Exploitation sans frein toute la semaine, et aumône le dimanche. Ainsi l'Europe est en train de promouvoir de nouveaux privilèges pour deux religions. Celle du Dieu-Marché et celle du catholicisme. Les européens qui ne sont fidèles ni de l'une ni de l'autre apprécieront.

Henri Pena Ruiz,

Ancien membre de la commission Stasi sur l'application du principe de laïcité

Dernier ouvrage paru : Dictionnaire amoureux de la laïcité (Editions Plon)

Prix de l'initiative laïque 2014 et Prix national de la laïcité 2014.